



Le Saint-Siège

**DISCOURSE DU PAPE FRANÇOIS
AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU DICASTÈRE POUR LA DOCTRINE DE LA FOI**

*Salle Clémentine
Vendredi 26 janvier 2024*

[Multimédia]

*Messieurs les cardinaux,
chers frères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce,
frères et sœurs,*

Je vous souhaite la bienvenue à l'issue de votre assemblée plénière. Je salue le préfet et les autres supérieurs, les officiels et les membres du dicastère: à tous va ma reconnaissance pour votre précieux travail.

Comme l'établit la Constitution apostolique *Praedicate Evangelium*, «La tâche du dicastère pour la doctrine de la foi est d'aider le Pontife romain et les évêques dans l'annonce de l'Évangile dans le monde entier, en promouvant et en sauvegardant l'intégrité de la doctrine catholique sur la foi et les mœurs, en puisant au dépôt de la foi et en cherchant à l'approfondir toujours davantage face aux nouvelles questions» (n. 69).

Précisément pour atteindre ces objectifs, le motu proprio *Fidem servare* (11 février 2022) avait déjà créé au sein du dicastère deux sections distinctes: celle de la doctrine et celle de la discipline. Dans la lettre que j'ai envoyée au préfet le 1er juillet 2023, à l'occasion de sa nomination, j'ai fait référence à cette décision pour mieux définir sa charge et la mission actuelle du dicastère. D'une part, j'ai souligné l'importance de la présence de professionnels compétents dans le domaine de la section disciplinaire, pour assurer une attention et une rigueur dans l'application de la législation canonique en vigueur, en particulier dans la gestion des cas d'abus

de mineurs par des clercs, et pour promouvoir des initiatives de formation canonique pour les ordinaires et pour les acteurs de la justice.

D'autre part, j'ai insisté sur l'urgence de donner plus d'espace et d'attention au domaine propre de la section doctrinale, où il ne manque pas de théologiens préparés et de personnel qualifié, également pour le travail au Bureau matrimonial et aux Archives, dont je rappelle le 25e anniversaire d'ouverture au public par saint Jean-Paul II et le cardinal Ratzinger, alors préfet de la Congrégation, à l'approche du Grand jubilé de l'an 2000.

Le dicastère se voit ainsi engagé dans le domaine de l'intelligence de la foi face au changement historique qui caractérise notre temps. Dans cette perspective, je voudrais partager avec vous quelques pensées, que je rassemble autour de trois mots: *sacrements*, *dignité* et *foi*.

Sacrements. Ces jours-ci, vous avez réfléchi sur le thème de la validité des sacrements. La vie de l'Eglise se nourrit et grandit grâce à eux. Pour cette raison, une attention particulière est demandée aux ministres dans leur administration et dans l'ouverture aux fidèles des trésors de grâce qu'ils communiquent. Grâce aux sacrements, les croyants deviennent capables de prophétie et de témoignage. Et notre temps a un besoin particulièrement urgent de prophètes d'une vie nouvelle et de témoins de charité: aimons donc et faisons aimer la beauté et la force salvifique des sacrements!

Le deuxième mot est *dignité*. En tant que chrétiens, nous ne devons pas nous lasser d'insister sur «la primauté de la personne humaine et [sur] la défense de sa dignité en toute circonstance» (Exhort. apost. *Laudate Deum*, n. 39). Je sais que vous travaillez sur un document à ce sujet. J'espère qu'il pourra nous aider, en tant qu'Eglise, à être toujours proches «de tous ceux qui, sans proclamations, dans la vie concrète de chaque jour, luttent et paient personnellement pour défendre les droits de ceux qui ne comptent pas» (*Angelus*, 10 décembre 2023) et à faire en sorte que, «face aux manières diverses et actuelles d'éliminer ou d'ignorer les autres, nous soyons capables de réagir par un nouveau rêve de fraternité et d'amitié sociale qui ne se cantonne pas aux mots» (Lett. enc. *Fratelli tutti*, n. 6).

Le troisième mot est *foi*. A cet égard, je voudrais rappeler deux événements: le dixième anniversaire, récemment célébré, de l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium* et le Jubilé, désormais proche, où nous renouvellerons notre foi en Jésus Christ, vrai Dieu et vrai homme, espérance de l'histoire et du monde. Toutefois, nous ne pouvons pas nier que dans de larges zones de la planète, la foi — comme le disait Benoît XVI — «ne constitue plus un présupposé évident de la vie commune, mais elle est même souvent niée, raillée, marginalisée et ridiculisée» (Lett. ap. sous forme de motu proprio *Porta fidei*, n. 2). Il est temps, par conséquent, de réfléchir à nouveau et avec plus de passion à certains thèmes: l'annonce et la communication de la foi dans le monde actuel, spécialement aux jeunes générations; la conversion missionnaire des structures ecclésiales et des agents pastoraux; les nouvelles cultures urbaines, avec leur lot de défis mais

aussi de questions inédites de sens; enfin et surtout, la centralité du *kérygme* dans la vie et la mission de l'Eglise.

Ici est attendue une aide de la part du dicastère: «Sauvegarder la foi» se traduit aujourd'hui par un engagement de réflexion et de discernement, pour que toute la communauté s'emploie à une véritable conversion pastorale et missionnaire *kérygmaticque*, qui pourra aussi aider le chemin synodal en cours. L'essentiel pour nous, le plus beau, le plus attirant et en même temps le plus nécessaire, c'est la foi dans le Christ Jésus. Tous ensemble, si Dieu le veut, nous la renouvellerons solennellement au cours du prochain Jubilé et chacun de nous est appelé à l'annoncer à chaque homme et femme de la terre. C'est là la tâche fondamentale de l'Eglise, à laquelle j'ai donné voix précisément dans *Evangelii gaudium*.

Dans ce contexte d'évangélisation, je fais aussi allusion à la récente Déclaration *Fiducia supplicans*. L'intention des «bénédiction pastorales et spontanées» est de montrer concrètement la proximité du Seigneur et de l'Eglise à tous ceux qui, se trouvant dans diverses situations, demandent de l'aide pour aller de l'avant — parfois pour commencer — sur un chemin de foi. Je voudrais souligner brièvement deux choses: la première est que ces bénédiction, en dehors de tout contexte et forme de caractère liturgique, n'exigent pas une perfection morale pour être reçues; la seconde, que lorsqu'un couple s'approche spontanément pour les demander, on ne bénit pas l'union mais simplement les personnes qui en ont fait ensemble la demande. On ne bénit pas l'union mais les personnes, en tenant compte évidemment du contexte, des sensibilités, des lieux où l'on vit et des modalités les plus appropriées pour le faire.

Chers amis, je vous renouvelle ma gratitude pour votre service et je vous encourage à aller de l'avant avec l'aide du Seigneur. Et s'il vous plaît, n'oubliez pas de prier pour moi. Merci.